

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 octobre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015

**2015 DDEEES 229** Subvention (5 000 euros) à l'association Passeport Avenir.

**Mmes Marie-Christine LEMARDELEY et Pauline VERON,  
rapporteuses.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Passeport Avenir, 45 boulevard Vincent Auriol (13e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission, et par Mme Pauline VERON, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de 5 000 euros est attribuée à l'association Passeport Avenir (N° SIMPA 183711, dossier 2015-07721).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5 000 euros sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**